

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 05/04/2023

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON

Présents : 6

Présents : Bruno BICHON, Monique JANIN, Nicole HOGGE, Florine SENES, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL

Votants : 8

Représentés : Florence FOURNEAU par Florine SENES, Micaël REBOUL par Caroline CHAILLAN

Pour: 5

Contre: 2

Excusés:

Abstentions: 1

Absents:

Secrétaire de séance: Florine SENES

Objet: APPROBATION DU BUDGET COMMUNE - DE_2023_010

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Thorame Basse,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 112 786.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 112 786.00 Euros

ARTICLE 2 :

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 004-210402186-20230413-DE_2023_010-DE

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	181 364.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	83 180.00
014	Atténuations de produits	20 816.00
65	Autres charges de gestion courante	88 050.00
66	Charges financières	7 800.00
67	Charges spécifiques	500.00
023	Virement à la section d'investissement	437 260.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		834 913.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	36 790.00
73	Impôts et taxes	167 595.00
74	Dotations et participations	125 629.00
75	Autres produits de gestion courante	61 300.00
77	Produits spécifiques	2 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	441 599.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		834 913.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
204	Subventions d'équipement versées	25 091.00
21	Immobilisations corporelles	686 782.00
23	Immobilisations en cours	492 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 277 873.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	407 736.00
16	Emprunts et dettes assimilées	163 647.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 368.00
021	Virement de la section de fonctionnement	437 260.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943.00
001	Solde d'exécution section investissement	174 919.00

15 943.00 RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE 174 919.00
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 004-210402186-20230413-DE_2023_010-DE

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 277 873.00

Fait et délibéré ce jour,



La secrétaire de séance

Florine SENES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
004-210402186-20230413-DE_2023_010-DE

